

la loi du vingt mai 1838, nomme
dit fottas à l'effet de vérifier le cheval
après lequel qu'il aura prêté serment entre
l'écution de notre ordonnance sur minute = M. G...
Mag^e Nayral signé = L'huissier à l'effet de
deuxième disant mes = Guvrad signé
quarante quatre Le dix four
au huitier par le huitier
funt. ce de pair de Rev. en
ante N. 1869 n. 76
ph poustomy propriétaire domicilié à
albert Marichal fermier et Mar
D'rand Poulus, tous les deux habitants
de requête tendue par M. le Juge de paix
huit février courant, laquelle ordonnance
n. 13807 par Guvrad qui a reçu
l'ignocant, et faisant et attend
le Juge de paix et qui a prêté serment
ant. Le qu'il importe au requérant de
la susdit dont il a été la victime et
la requête présentée à M. le Juge de paix
ai à signer à comparaître au delà de
à la fin, à l'adresse du Tribunal.

couvert il échange avec le nommé
en échange. En un nommé philippe
mont une male de l'âge de huit ou neuf ans
de dit albert et philippe lui demandant en
la somme de quatre vingt dix francs que
agent réellement reconnu que le dit cheval
le nom 1°. de Botivri intermédiaire pour
prière ou vicieux carabature le requérant
deux nommes un ou q. l'huissier respecta pour
tu offert le dit cheval et de plus pes à verbal
qued. dit. Le parait l'écution de notre ordon
février 1864 = ph poustomy signé = Nouv
de dit. Le l'article 5 de la loi du vingt
de dit. Le domicile audit fottas à l'effet de
tout son procès verbal, après lequel qu'il
quies, parait l'écution de notre ordonnance
1864 = Le Juge de paix = Mag^e Nayral signé
n. 13807 reçu un franc deime disant mes
Le. Au mil huit cent quarante quatre
quarto Babai huitier
alli et de la funt. ce de pair
pour un fait ante N. 1869
la requête d'us? y. ph poustomy prop
rifié au huitier L'huissier albert

échange fait
de appartenant au
de d'une somme de qua
mes. J. de dit. Le
de l'ai la dite male
francs, le tout avec
dommage.

le requérant
le requérant et d'un
de quatre vingt dix francs
mes par suite à remettre
de de dit. Le
de dit. Le

pour y
et et philippe
de remis en contre échange
le requérant et dit le
de dit. Le
de dit. Le

le requérant
le requérant et d'un
de quatre vingt dix francs
mes par suite à remettre
de de dit. Le
de dit. Le

de dit. Le
de dit. Le
de dit. Le
de dit. Le

Membres de la
d'homme propriétaire habitant à
d'homme couvert il échange avec le nommé
en échange. En un nommé philippe
mont une male de l'âge de huit ou neuf ans
de dit albert et philippe lui demandant en
la somme de quatre vingt dix francs que
agent réellement reconnu que le dit cheval
le nom 1°. de Botivri intermédiaire pour
prière ou vicieux carabature le requérant
deux nommes un ou q. l'huissier respecta pour
tu offert le dit cheval et de plus pes à verbal
qued. dit. Le parait l'écution de notre ordon
février 1864 = ph poustomy signé = Nouv
de dit. Le l'article 5 de la loi du vingt
de dit. Le domicile audit fottas à l'effet de
tout son procès verbal, après lequel qu'il
quies, parait l'écution de notre ordonnance
1864 = Le Juge de paix = Mag^e Nayral signé
n. 13807 reçu un franc deime disant mes
Le. Au mil huit cent quarante quatre
quarto Babai huitier
alli et de la funt. ce de pair
pour un fait ante N. 1869
la requête d'us? y. ph poustomy prop
rifié au huitier L'huissier albert

couvert il échange avec le nommé
en échange. En un nommé philippe
mont une male de l'âge de huit ou neuf ans
de dit albert et philippe lui demandant en
la somme de quatre vingt dix francs que
agent réellement reconnu que le dit cheval
le nom 1°. de Botivri intermédiaire pour
prière ou vicieux carabature le requérant
deux nommes un ou q. l'huissier respecta pour
tu offert le dit cheval et de plus pes à verbal
qued. dit. Le parait l'écution de notre ordon
février 1864 = ph poustomy signé = Nouv
de dit. Le l'article 5 de la loi du vingt
de dit. Le domicile audit fottas à l'effet de
tout son procès verbal, après lequel qu'il
quies, parait l'écution de notre ordonnance
1864 = Le Juge de paix = Mag^e Nayral signé
n. 13807 reçu un franc deime disant mes
Le. Au mil huit cent quarante quatre
quarto Babai huitier
alli et de la funt. ce de pair
pour un fait ante N. 1869
la requête d'us? y. ph poustomy prop
rifié au huitier L'huissier albert